



Le 16 avril 2016

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Quelques informations nous ont semblé importantes à vous transmettre.

Un certain nombre d'entre elles sont disponibles sur notre site :

<http://appge-comiac.e-monsite.com/>

N'hésitez pas à le consulter, cela renforcera son positionnement sur les moteurs de recherche...

Dans le texte, comme sur le site, les liens sont mis en rouge, il suffit de cliquer dessus

• **L'amendement sénatorial :**

- Comme vous avez dû l'apprendre, les députés ont voté la suppression de l'amendement qui prévoyait l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France lors de l'instruction des autorisations d'exploiter les centrales éoliennes situées à moins de 10 000 m d'un monument classé. La raison invoqué étant la nécessité d'accélérer la procédure pour construire des éoliennes.

• **MW éolien installés ou à installer :**

- Au 31 décembre 2015, il avait 10 312 MW d'installés ; le plan **du gouvernement** est qu'en 2020, il devrait y avoir 19 000 MW d'éolien terrestre. Il faudrait donc installer d'ici 2020, 8 600 MW ou **2 600 éoliennes de 200 m de haut.**

• **Côté financier**

- A cause de la variabilité de la production énergétique par l'éolien, le cours de l'électricité diminue. En février 2016, dans la **documentation de RTE**, on découvrait que la production éolienne était de 2,867 TWh rachetée par EDF pour 235 millions d'euros et revendue à l'export pour 73 millions d'euros.

• **Pourquoi continuer à promouvoir ces éoliennes** qui déforment le paysage ? Alors que d'autres sources d'énergies beaucoup plus fiables et renouvelables existent mais ne sont pas développées :

- **Les hydroliennes au fil de l'eau** comme à **Orléans** ou en **Autriche** qui ne provoquent pas de travaux altérant le paysage
- La **géothermie qui produit de l'électricité en Alsace** dont parle **EDF** qui peut facilement, en France, remplacer les centrales nucléaires
- Les **éoliennes à axes verticaux** qui peuvent même être insérées dans les pylônes électriques !
- **Les arbres à vents à Vélizy-Villacoublay**

• **Dans** la réponse, sur la question **du bruit des éoliennes**, par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat (publiée dans le JO Sénat du 31/03/2016 - page 1309), on peut lire :

Les résultats de l'expertise demandée à l'Anses sur les effets sanitaires dus aux infrasons sont attendus mi-2016.

- **La Luzette** : **les mâts de 100m** commencent à être dressés, les pales monteront jusqu'à 150 m de hauteur
- **Les actions de l'APPGE**
 - **Le 12 mars**, chaque député a reçu une lettre **personnalisée**. Plusieurs députés nous ont répondu ; lire la réponse de la députée du Lot **Dominique Orliac**
 - **Le 6 avril**, nous avons envoyé 3 séries de lettres, certains députés ont pris le temps de se **connecter sur notre site** et nous ont répondu. Parmi les réponses, Dominique Orliac transmet notre lettre au sénateur Jean-Claude Requier
 - Les sénateurs étant en vacances jusqu'au 24 avril, le texte du projet de loi devant passer en séance publique les 24, 25 et 26 mai, nous enverrons une lettre à tous les sénateurs pour leur demander de redéposer un amendement. Il faut continuer à faire **signer la pétition**
- Les porcs stressés par les éoliennes **sont moins gros** (10% plus gros à 1000 m qu'à 500 m d'une éolienne de 2MW), c'est une étude **polonaise** publiée en octobre 2015 qui l'affirme

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan,

secrétaire APPGE

appge-comiac@laposte.net 06.43.80.15.87
site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>